

## Une anticipation en adaptant sa maison

**Dès sa conception (choix de matériaux, aménagement...) et par l'entretien qui en sera fait, un bâtiment pourra être moins vulnérable à l'incendie.**

- Une maison construite en dur constitue le meilleur refuge lors d'un incendie de forêt, à condition qu'elle respecte une série de consignes et de règles de construction et de sécurité.
- Les ouvertures, qui constituent souvent le point d'entrée du feu dans l'habitation, doivent être en bois plein ou en aluminium, le PVC est fortement déconseillé. L'étanchéité des ouvertures à l'air et aux fumées est impérative.
- Les toitures doivent être régulièrement nettoyées, afin d'éviter que ne s'accumulent des feuilles et des aiguilles, y compris dans les gouttières et les angles. Le PVC doit être impérativement évité pour les gouttières.
- Les aérations doivent être équipées de grillages à mailles très fines, afin d'éviter l'entrée de débris enflammés, qui pourraient mettre le feu à l'intérieur de la maison.

Au-delà de la maison proprement dite, il convient d'éloigner d'au moins 10 mètres de l'habitation les tas de bois, cannisses, abris de jardin, haies, objets divers, et de façon générale tous les vecteurs potentiels du feu. Les citernes de gaz et de fioul doivent en outre être enterrées quand cela est possible. Un guide relatif aux aménagements des haies à proximité des habitations a été rédigé par l'ONF ; il précise le degré de sensibilité des différentes espèces ornementales. ●

Pour aller plus loin sur la connaissance des feux de forêt et de végétation, rendez-vous sur le site **feux-foret.gouv.fr**

### Ils se sont engagés avec nous :

- DPFM : délégation à la protection de la forêt méditerranéenne
- DFCI Aquitaine : association régionale de défense des forêts contre l'incendie
- GIP ATGeRi : groupement d'intérêt public aménagement du territoire et gestion des risques
- Prévention Maïf
- ONF : Office national des forêts
- IGN : Institut national de l'information géographique et forestière
- INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- AMF : Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité
- ADF : Assemblée des départements de France
- ARF : Association des régions de France
- Météo-France
- Agrisur
- Assurance Prévention
- Radio VINCI Autoroutes
- Routard.com
- NRJ
- Gites de France
- ADN Tourisme
- Conservatoire du Littoral
- La Poste
- OFB : Office français de la biodiversité
- Teragir « La Forêt et Nous »



## CONTACT PRESSE

Anne-Sophie Lebriton

Tél : 01 40 81 18 07 - 07 62 76 04 08

[anne-sophie.lebriton@developpement-durable.gouv.fr](mailto:anne-sophie.lebriton@developpement-durable.gouv.fr)